

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU

PETIT P.V. DESTINE A L 'AFFICHAGE

CANTON DE GIF-SUR-YVETTE
FL/CP

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE VERRIERES-LE-BUISSON

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 DECEMBRE 2015

Le quatorze décembre de l'an deux mille quinze à vingt heures quarante-cinq minutes, les membres du Conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur JOLY, Maire, et sur convocation qui leur a été adressée le huit décembre de l'an deux mille quinze conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

M. JOLY, Mme FOUCAULT, Mme LEGOFF, M. DELORT, Mme CHATEAU-GILLE, M. MORDEFROID, Mme DELBECQ, M. TREBULLE, Mme ROQUAIN, Mme LIBONG, M. CHARLES, Mme KERNY-BONFAIT, M. ATTAF, Mme ORSINI, M. DERBANNE, Mme DEGERIT, M. PEPERS, Mme OCTAU, M. PANCRAZI, Mme BOULER, M. MILLET, M. TIXIER, M. FOURNIER, M. YAHIEL, Mme CHAUVEAUD-LAMBLING, M. HULIN et M. GRISSOLANGE.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. DOSSMANN à M. MORDEFROID
M. ZAKARIAN à M. DELORT
M. LARNICOL à Mme FOUCAULT
Mme CASAL DIT ESTEBAN à Mme LEGOFF
M. LEFEVRE à Mme CHATEAU-GILLE
Mme BARBET à M. JOLY

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme FOUCAULT

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande au Conseil de se prononcer sur le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 28 septembre 2015 qui est approuvé à l'unanimité.

Puis, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de procéder à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DESIGNE

- Madame Caroline FOUCAULT secrétaire de séance,

DESIGNE

- Monsieur Ian TIXIER, en remplacement de Madame Martine SCHEIDECKER, au sein des commissions suivantes :
 - logement,
 - urbanisme et habitat,
 - développement durable et environnement,
 - accessibilité et handicap

APPROUVE

- le montant de l'attribution de compensation 2015 versé par la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre ainsi que le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT),

PREND ACTE

- du rapport d'activité 2014 de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre,

APPROUVE

- la convention entre la commune et le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne pour le renouvellement de l'adhésion au groupement de commandes concernant la reliure des actes administratifs et de l'Etat Civil, Monsieur le Maire étant autorisé à signer tout document se rapportant à ce dossier,
- la convention entre la commune et le Préfet de l'Essonne, agissant pour le compte de l'ANTAI, pour la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique sur le territoire de la commune de Verrières-le-Buisson, Monsieur le Maire étant autorisé à signer tous les documents y afférents par 29 voix pour, 1 voix contre (M. GRISSOLANGE) et 3 abstentions (M. TREBULLE, M. FOURNIER et M. YAHIEL),
- la décision modificative n°1 du budget 2015 de la commune par 28 voix pour et 5 voix contre (M. FOURNIER, M. YAHIEL, Mme CHAUVEAUD-LAMBLING, M. HULIN et M. GRISSOLANGE),

ADOpte

- le budget primitif 2016 de la commune par 28 voix pour et 5 voix contre (M. FOURNIER, M. YAHIEL, Mme CHAUVEAUD-LAMBLING, M. HULIN et M. GRISSOLANGE),

FIXE

- les taux des impôts locaux pour l'année 2016 par 28 voix pour et 5 voix contre (M. FOURNIER, M. YAHIEL, Mme CHAUVEAUD-LAMBLING, M. HULIN et M. GRISSOLANGE),

DECIDE

- d'augmenter de 1,2% les prestations municipales 2016 pour lesquelles la commune a la liberté d'en fixer les montants par 28 voix pour et 5 voix contre (M. FOURNIER, M. YAHIEL, Mme CHAUVEAUD-LAMBLING, M. HULIN et M. GRISSOLANGE),

- d'attribuer une subvention aux copropriétés, ayant contracté avec la commune, pour l'entretien des voies privées ouvertes à la circulation générale, Monsieur le Maire étant autorisé à signer tout document se rapportant à ce dossier par 29 voix pour (Mme CHATEAU-GILLE, Mme BOULER, Mme DELBECQ et Mme LEGOFF ne prenant pas part au vote),
- d'allouer une indemnité de conseil au comptable du trésor chargé des fonctions de Receveur de Palaiseau par 29 voix pour et 4 abstentions (M. PEPERS, M. MORDEFROID, M. TREBULLE et M. ZAKARIAN),
- de créer six postes d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe à temps complet,
- de supprimer des postes afin de mettre à jour le tableau des effectifs en tenant compte des mouvements et des avancements du personnel,

APPROUVE

- l'avenant n°2 à la convention de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre et la ville de Verrières-le-Buisson pour la construction du Pôle culturel de la commune, Monsieur le Maire étant autorisé à l'avenant ainsi que tout document se rapportant à ce dossier par 29 voix pour et 4 abstentions (M. FOURNIER, M. YAHIEL, Mme CHAUVEAUD-LAMBLING et M. HULIN),
- les avenants n°1 aux lots n°1 et n°2 du marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux et autorise Monsieur le Maire à signer lesdits avenants avec la société AMITEF,

AUTORISE

- Monsieur le Maire à signer le marché public de travaux d'entretien et d'amélioration de la voirie communale de Verrières-le-Buisson et tous actes y afférents avec la société EUROVIA,

APPROUVE

- le contrat de territoire et le programme des opérations pour un montant total de 3 100 000 € HT entre la commune et le Conseil départemental de l'Essonne et sollicite l'octroi de subventions auprès dudit conseil pour un montant total de 1 540 542 €, Monsieur le Maire étant autorisé à signer tout document y afférent,
- la convention tripartite entre la Communauté d'agglomération de Hauts-de-Bievre, la société Emmaüs Habitat et la commune de Verrières-le-Buisson relative à l'enfouissement de points d'apport volontaire pour la collecte des déchets ménagers dans la résidence du moulin de Grais,

DECIDE

- d'attribuer, au titre de l'année 2016, les subventions d'un montant inférieur à 10 000 € aux associations dont la liste est jointe au présent procès-verbal, par 28 voix pour et 5 abstentions (M. FOURNIER, M. YAHIEL, Mme CHAUVEAUD-LAMBLING, M. HULIN et M. GRISSOLANGE),
- d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 250 000 € à l'association du Trait d'Union au titre de l'année 2016 par 29 voix pour et 4 abstentions (M. FOURNIER, M. YAHIEL, Mme CHAUVEAUD-LAMBLING et M. HULIN),

- d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 11 500 € à l'association des Familles au titre de l'année 2016,
- d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € à l'association Amicale du Personnel Communal au titre de l'année 2016 par 29 voix pour et 4 abstentions (M. FOURNIER, M. YAHIEL, Mme CHAUVEAUD-LAMBLING et M. HULIN),
- d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 14 500 € à l'Office de Tourisme au titre de l'année 2016 par 29 voix pour et 4 abstentions (M. FOURNIER, M. YAHIEL, Mme CHAUVEAUD-LAMBLING et M. HULIN),
- d'attribuer une subvention forfaitaire de 23 000 € au Groupe Scolaire Sophie Barat au titre de l'année 2016 par 28 voix pour et 5 voix contre (M. FOURNIER, M. YAHIEL, Mme CHAUVEAUD-LAMBLING, M. HULIN et M. GRISSOLANGE),
- d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 13 858 € à VITACITE, La mission locale au titre de l'année 2016,
- d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 322 500 euros au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'année 2016,
- de supprimer le dispositif « table d'hôte » ayant pour vocation d'accueillir les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA),
- la prorogation du Groupement d'Intérêt Public Fonds de Solidarité pour le logement de l'Essonne pour 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2016.

Toutes les délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une mention particulière ont été approuvées à l'unanimité des votes exprimés

PREND ACTE DES DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

- N°165 Convention entre la ville et UNA ESSONNE pour une formation les 3, 16 et 26 novembre 2015 pour un montant de 390 € TTC,
- N°166 Contrat de prestation entre la ville et Monsieur MANDON, musicien, pour une prestation de jam session le jeudi 18 février 2016 à 20h à l'Espace Jeunes pour un montant de 150 €,
- N°167 Contrat de prestation entre la ville et Monsieur MARTINEAU pour une prestation jam session le jeudi 26 mai 2016 à 20h à l'Espace Jeunes pour un montant de 150 €,
- N°168 Contrat de prestation entre la ville et TOF THEATRE ASBL pour un spectacle « Dans l'atelier » suivi d'un atelier « Frigolite » le mercredi 23 mars 2016 à 10h et 15h au Moulin de Grais pour un montant de 2 481 € TTC,

- N°169 Contrat de prestation entre la ville et l'association « L'oiseau fait son nid » pour un atelier Feldenkrais dans le cadre des actions culturelles autour de la biennale sur la Mémoire à la Maison Vaillant le samedi 7 novembre 2015 de 9h30 à 11h30 pour un montant de 200 € TTC,
- N°170 Convention entre la ville et l'association de la Paroisse pour la mise à disposition d'un véhicule municipal pour la vente d'automne de la Paroisse,
- N°171 Marché public relatif à la dératisation et à la désinfection des bâtiments communaux avec la société TRULY NOLLEN pour un montant maximum annuel 2 534,40 € TTC, reconductible deux fois de façon expresse pour la même durée à compter du 1^{er} novembre 2015,
- N°172 Acceptation du don de l'ouvrage « Les meilleurs blés » de la société Grands Moulins de Paris pour l'Herbier Vilmorin,
- N°173 Prêt, à titre gracieux, de 12 objets appartenant à l'Herbier de Vilmorin à destination de la Société Nationale d'Horticulture de France (SNHF) du 24 novembre au 11 décembre 2015,
- N°174 Convention, à titre gracieux, entre la ville et l'association du club ABC pour un prêt de matériel électoral,
- N°175 Convention de prêt entre la ville et l'association des artistes de Verrières de la salle Babillard au Moulin de Grais pour un montant de 1 000 € TTC,
- N°176 Contrat de partenariat, à titre gracieux, avec un collectif d'artistes plasticiens pour leur participation à l'exposition « Graine de vie » à l'Orangerie Espace Tourlière du 4 au 20 décembre 2015, les mercredis et vendredis de 15h à 18h, les samedis et dimanches de 15h à 19h
- N°177 Contrat de partenariat entre la commune et la Communauté d'agglomération du Val d'Orge pour le spectacle « Madison » dans le cadre de la saison Dedans Dehors 2015-2016 du théâtre de Brétigny pour un montant de 3 000 € TTC,
- N°178 Convention d'occupation précaire d'un logement communal situé 75 rue d'Estienne d'Orves pour un loyer mensuel de 623 €,
- N°179 Convention d'occupation précaire d'un logement communal situé au 75 rue d'Estienne d'Orves pour un loyer mensuel 772 €,
- N°180 Contrat de partenariat, à titre gracieux, avec un collectif d'artistes pour une exposition « La vie en rose » du 15 janvier au 7 février 2016 à l'Orangerie-Espace Tourlière les mercredis et vendredis de 15h à 18h, les samedis et dimanches de 15h à 19h,
- N°181 Convention, à titre gracieux, entre la ville et l'association des résidences pour personnes âgées (AREPA) pour un prêt de vaisselle pour leur repas de Noël,

- N°182 Renouvellement du contrat WEBENCHERES entre la ville et la société GESLAND DEVELOPPEMENTS pour la vente aux enchères en ligne des mobiliers et matériels réformés de la ville,
- N°183 Avenant n°1 relatif au contrat de prestation avec Pierre GILLES dans le cadre du cycle des expositions d'art contemporain de la saison culturelle 2015/2016 à l'Orangerie-Espace Tourlière pour un montant de 60 €,
- N°184 Convention de mise à disposition d'un logement sis 13 rue d'Antony pour un loyer mensuel s'élevant à 253,08 €,
- N°185 Contrat de prestation entre la ville et le duo Côte à Côte pour un concert avec les musiciens Hye-Won et Thomas Jurcovich au Moulin de Grais pour un montant total de 400 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h40.

**Le Maire,
Vice-Président des Hauts-de-Bièvre,**

Thomas JOLY

Affiché conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application du décret n° 93.1121 du 20 septembre 1993, "le dispositif des délibérations du Conseil Municipal et les arrêtés du Maire, à caractère réglementaire, sont publiés dans un Recueil des Actes Administratifs ayant une périodicité trimestrielle", lequel est, par demande formulée auprès du Secrétariat Général, en Mairie :

- consultable, sur place à titre gratuit.

- communicable, par photocopie, à titre onéreux, aux frais du demandeur, au (x) tarif (s) fixé (s) par délibération, en vigueur à la date de la demande.

**Attribution de subventions de moins de 10 000 € aux associations
au titre de l'année 2016**

| ASSOCIATIONS | Subventions 2016 |
|--|-------------------------|
| Au 6574/023 Relations Publiques | |
| . Amicale Pompiers d'Igny | 250 € |
| . Ville d'Antony (feu d'artifice) | 4 000 € |
| TOTAL | 4 250 € |
| Au 6574/820 Environnement et cadre de vie | |
| . association de défense des sinistrés de la sécheresse | 0 € |
| . La Coccinelle Verte | 150 € |
| . MAO | 2 000 € |
| . MAO anniversaire 40 ans | 3 000 € |
| TOTAL | 5 150 € |
| Au 6574/20 Ecoles et Collège | |
| . Association des parents d'élèves de l'école Notre Dame de l'Assomption (APEENDA) | 250 € |
| . FCPE | 250 € |
| . UDPV | 250 € |
| . FSE collège Jean Moulin | 500 € |
| TOTAL | 1 250 € |
| Au 6574/42 Action Jeunes | |
| . Aumônerie Buissonnière | 450 € |
| . Ateliers de l'environnement | 2 700 € |
| . Ateliers de l'environnement (bicentenaire Vilmorin) | |
| . Fondation jeunes | 4 000 € |
| . La Lucarne | 7 800 € |
| TOTAL | 14 950 € |
| Au 6574/41 Sports et Loisirs | |
| . Association Sportive du Collège J. Moulin | 1 600 € |
| . Basic Jazz | 425 € |
| . Club Bicross | 1 000 € |
| . La Palme de la Vallée | 0 € |
| . Sportéva | 500 € |
| TOTAL | 3 525 € |
| Au 6574/30 Activités Culturelles | |
| . Arte Musica | 6 900 € |
| . Club ABC | 6 000 € |
| . Club des Chiffres et des lettres | 0 € |
| . Comité de Jumelage | 6 000 € |
| . La Gavotte | 200 € |
| . Le Strapontin | 2 250 € |
| . Les Amis du musée | 850 € |
| . L'Historique de Verrières | 800 € |
| . Tutti Voce | 800 € |
| . Philatélique Club | 1 275 € |

| | |
|---|-----------------|
| . CAVB | 0 € |
| . Prix vedrarias de la composition musicale | 5 000 € |
| . Association des artistes de Verrières | 200 € |
| . Théâtre du Grenier | 700 € |
| TOTAL | 30 975 € |
| Au 6574/520 Aide Sociale et Insertion | |
| . Association Saint André | 1 550 € |
| . ATD Quart Monde | 500 € |
| . Comité de Liaison des Anciens | 0 € |
| . FNACA | 200 € |
| . Ensemble Handicap | 850 € |
| . La Chalouette | 150 € |
| . Les Amis du Père Guézou | 0 € |
| . Dynamique Embauche | 2 400 € |
| . Association Familiale catholique de la Vallée de l'Yvette | 350 € |
| . Secours Catholique | 1 800 € |
| . Secours Populaire Français | 1 800 € |
| . Solidarités Nouvelles pour le Logement | 4 500 € |
| . Vie Libre | 250 € |
| . Zinado 2000 | 1 500 € |
| TOTAL | 15 850 € |
| Au 6574/610 Personnes Agées | |
| . Club du Bel Age | 0 € |
| TOTAL | 0 € |
| Au 6574/90 Economie Emploi | |
| . Pôle santé de Verrières-le-Buisson | 150 € |
| . Association des commerçants et artisans Verriérois (ACV) | 4 000 € |
| TOTAL | 4 150 € |
| TOTAL GENERAL subventions – de 10 000 € | 80 100 € |